

Plan social des 41 : un précédent dans la lutte, la solidarité entre rédactions et le montant des indemnités

Il aura fallu quatorze mois de lutte mais elle a payé. Les 41 licenciés du *Matin* se sont enfin vu accorder début septembre un plan social décent tranché par un Tribunal arbitral. Avec une grille d'indemnités allant de 3 à 12 mois (contre 0 à 5 pour celle de Tamedia), la sentence représente un vrai soulagement pour les concernés. Une dizaine de personnes atteignent l'échelon maximal du plan, ce qui était très loin d'être le cas avec la proposition initiale de l'employeur. Et le seuil de 3 mois qui garantit une indemnité à tous, qu'ils aient ou non retrouvé un travail, montre que la question du tort moral lié à un licenciement collectif a été prise en compte par les juges. Pour rappel, Tamedia applique un système d'indemnités de non emploi qui tombe dès un nouveau travail trouvé. Ce qui prive complètement d'indemnité les personnes retrouvant un poste immédiatement et force les personnes sans emploi à quémander chaque mois leur dû auprès de l'employeur qui les a mis à la porte.

Ce long combat et son épilogue ne seront pas salutaires seulement pour les licenciés du quotidien orange. La décision du Tribunal arbitral est aussi essentielle pour le message qu'elle envoie à Tamedia. L'éditeur zurichois n'avait en effet qu'un argument à la bouche lorsqu'il s'agissait de défendre sa proposition: on a toujours donné ça. Piétinant le principe même d'une négociation, qui veut que chacun fasse un pas vers l'autre dans une situation particulière, l'éditeur s'était contenté de dégainer lors des négociations la grille d'indemnités qu'en effet il applique à chacune de ses très – trop – nombreuses restructurations des dernières années. Tout en «oubliant» qu'en tant qu'actionnaire majoritaire de l'ATS, ils avaient accepté lors du licenciement collectif d'un quart de la rédaction début 2018 un plan social largement meilleur à leur offre. Et en éclipsant les plans sociaux négociés en 2009 au *Tages-Anzeiger* et au *Bund*. Mais malgré la pression des rédactions romandes, des 41 du *Matin*, de syndicom et d'impressum, Tamedia n'en démordait pas. Pas de raison de discuter, circulez il n'y a rien à négocier.

En augmentant sensiblement le plan social final par rapport à la proposition de l'éditeur zurichois, le Tribunal arbitral a pourtant délivré un message différent et très clair. En effet dans leur sentence, les juges considèrent que le plan qu'ils arrêtent est «raisonnable au vu d'autres plans sociaux adoptés dans le domaine de la presse, dont ils ont connaissance, et de l'évolution du marché au fil des ans ». Autrement dit, celui de Tamedia ne l'était pas. Conforme ni à la situation économique florissante de l'entreprise (129 millions de bénéfices en 2018), ni à sa responsabilité sociale ni à la crise profonde qui secoue la presse en Suisse romande, le plan refusé par les 41 était bien inacceptable. Et la responsabilité de l'échec des négociations est clairement imputée par les juges à l'entreprise de presse puisqu'elle devra s'acquitter seule des frais de la procédure. Et les atermoiement timides de l'éditeur pour tenter de faire croire que la sentence finale n'est pas si éloignée de la leur ne change rien à la vérité des chiffres.

Une nouvelle donne qui sera essentielle pour le futur. Le Tribunal arbitral est une instance ad hoc, constituée dans un contexte précis, et qui ne génère donc pas de jurisprudence dont pourront se prévaloir les prochains licenciés. Mais cette décision est assurément un précédent. Un précédent dans la lutte tout d'abord. Par leur refus de se résigner à accepter le plan de Tamedia, les 41 ont montré qu'inverser le rapport de force, même avec un employeur puissant, était possible, à condition d'être unis et soutenus par un syndicat expérimenté comme l'est syndicom. Un précédent aussi dans la mobilisation solidaire des autres rédactions aux côtés des principaux concernés, jusqu'à la grève. Un précédent enfin évidemment au niveau du plan social qui pose désormais de nouveaux standards en Suisse, dans la branche et, évidemment, chez Tamedia. Lors de prochaines restructurations, l'éditeur serait bien avisé de ne pas ressortir sa traditionnelle grille. Parce que cette fois il sera faux de dire « qu'ils ont toujours donné ça ».

Melina Schröter, secrétaire régionale presse et médias électroniques et membre des 41 du Matin